



RÉTABLISSEMENT DE LA PRIORITÉ À DROITE

27 juin 2023

LA PRIORITÉ À DROITE

Un outil parfois oublié

- Une des bases du code de la route,
- Permet de faire ralentir tous les usagers,
- Responsabilité mutuelle des usagers,
- Attention accrue des usagers sur leur environnement,
- Coût d'aménagement modeste au regard d'autres types d'aménagements,
- Mise en place rapide qui ne nécessite pas de travaux complexes.

LA PRIORITÉ À DROITE

Réglementation - Article R415-5 du Code de la route :

« Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur, sauf dispositions différentes prévues au présent livre. »

LA PRIORITÉ À DROITE

Objectif principal => Modérer les vitesses

Applique le **principe d'homéostasie** du risque : plus on évolue dans un environnement perçu comme sûr plus on sera prêt à prendre des risques et inversement

Priorité à droite constitue une légère augmentation du risque, compensation du risque par une réduction de la vitesse

LA PRIORITÉ À DROITE

Principales causes d'accidents :

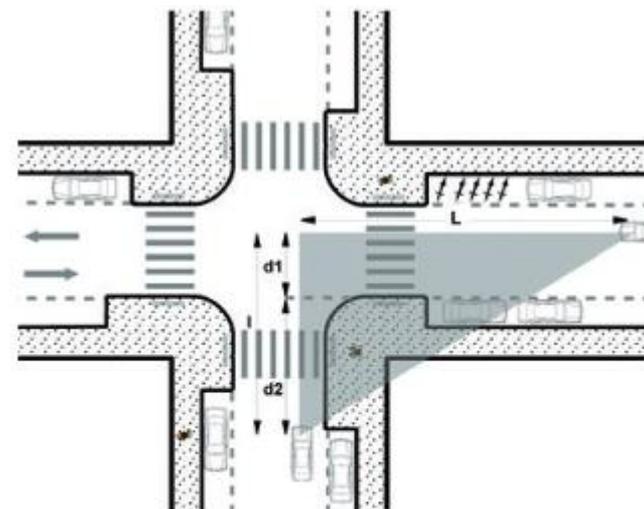
- le manque de visibilité,
- la mauvaise perception de la présence du carrefour,
- le problème de hiérarchie apparente des voies,
- une vitesse trop élevée en approche sur une branche.

LA PRIORITÉ À DROITE

Visibilité

Dimension du triangle selon les régimes de priorité.

Vitesse réglementaire	I	L
Priorité à droite		
30 km/h	9 m	13 m
50* km/h en urbain dense	15 m	20 m
50 km/h en urbain peu dense	20 m	30 m



L : distance de visibilité à amener sur le véhicule prioritaire, soit la distance parcourue par ce dernier pendant le temps de manœuvre de traversée ou d'insertion du véhicule non prioritaire

I : distance d'arrêt sur le courant non prioritaire

LA PRIORITÉ À DROITE

Lisibilité :

- Cohérence dans les aménagements,
- Ne pas l'implanter de façon isolée.



Parti global de fonctionnement du quartier
et de la vitesse souhaitée sur l'axe principal

LA PRIORITÉ À DROITE

Hiérarchisation des voies :

- Trafic < à 900 uvp/h,
- Traitement équivalent des voies concernées, absence de déséquilibre notable de flux,
- Sans trafic de transit, éviter les réseaux de TC,
- Interdit aux intersections avec une route classée prioritaire art. 415-8 du Code de la Route sauf avis contraire de l'autorité compétente en pouvoir de police, avec avis conforme du préfet.



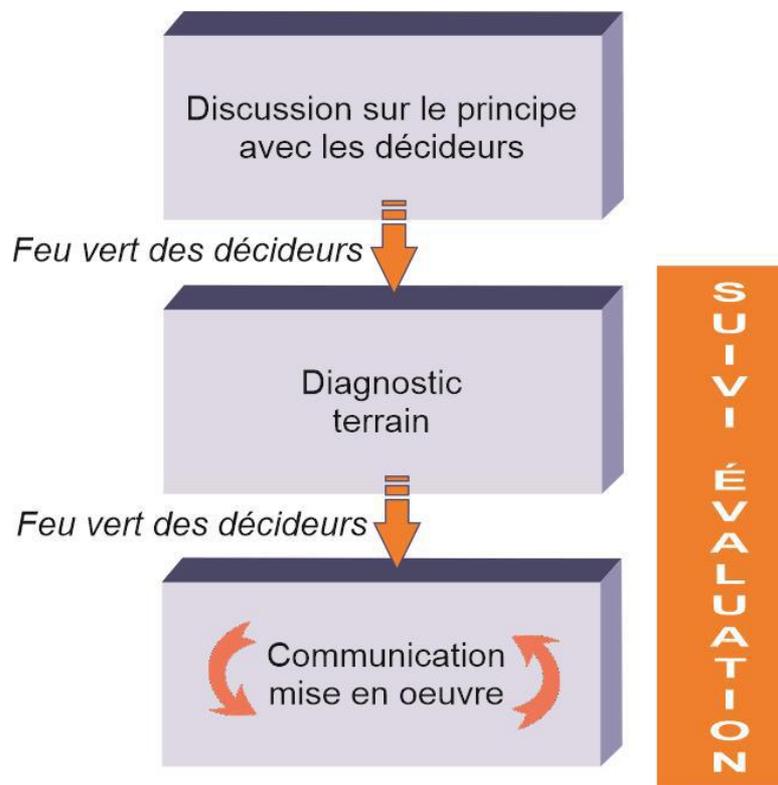
Priorité à droite refusée due à un problème de hiérarchie apparente entre les voies et de lisibilité.



Zone de trafic et de vitesse modérés

LA PRIORITÉ À DROITE

Nécessité d'une démarche globale



LA PRIORITÉ À DROITE

Bonne appropriation de l'aménagement – Communication

- Phase amont : sensibiliser les riverains (articles, réunions...),
- Phase d'accompagnement (panneau d'information, presse locale, flyer, panneau de type provisoire KC1,...),
- Phase de bilan (partage des résultats de l'évaluation dans la presse locale/municipale, les réunions quartier. Internet...)



LA PRIORITÉ À DROITE

Évaluation

- Prévoir en amont afin de collecter des données avant l'aménagement : (données de trafic, des vitesses pratiquées, d'accidentologie, des modes de déplacement...),
- Permet de réadapter les éventuels dysfonctionnements,
- De communiquer et de crédibiliser l'aménagement.

LA PRIORITÉ À DROITE

Quelques exemples



@rapport « La priorité à droite en agglomération – Cerema 2022

LA PRIORITÉ À DROITE

Quelques exemples



Exemple de revêtement de la chaussée améliorant la lisibilité de l'intersection



Exemple d'élévation de la chaussée favorisant la modération de la vitesse dans l'intersection

@rapport « La priorité à droite en agglomération – Cerema 2022

LA PRIORITÉ À DROITE

Quelques exemples



Exemples de surlargeurs permettant la giration des véhicules longs en limitant l'évasement de l'intersection.

LA PRIORITÉ À DROITE



Merci de votre attention

Nathalie Demeurisse Soudeix
Cerema Sud-Ouest
nathalie.demeurisse@cerema.fr